



PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 712-47-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 712-47-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE H-59 ET DE SUPPRIMER LA ZONE RX-122.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2026;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU , LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le plan de zonage de l'annexe 2 du règlement de zonage numéro 712-00-2013, est modifiée par :
 - a. l'agrandissement de la zone H-59 au profit des zones PCV-201, HCV-208 et RX-122:
 - i. par le retrait des lots 5 975 633 et 5 975 637 de la zone PCV-201;
 - ii. par le retrait du lot 5 975 635 de la zone HCV-208;
 - iii. par le retrait du lot 5 975 613 du cadastre du Québec de la zone RX-122;
 - iv. par l'addition des lots 5 975 613, 5 975 633, 5 975 635 et 5 975 637 du cadastre du Québec dans la zone H-59.
 - b. la suppression de la zone RX-122.

Ces modifications sont illustrées à l'annexe A du présent règlement. En cas de contradiction entre l'annexe A et le texte, l'annexe prévaut.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
-

ANNEXE A – Extrait du plan de zonage des limites de la zone H-59

Simon Lacoste, maire

Isabelle Paquette, greffière

Avis de motion :
Adoption premier projet :
Assemblée publique de consultation :
Adoption du second projet :
Adoption finale du règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :



ANNEXE A DU RÈGLEMENT 712-47-2026

Extrait du plan de zonage

Limites de la zone **H-59**

